

## Projet Territorial Courrier Déclaration Préalable SUD CDSP du 6 09 2011 DOTC 44/85/36/37



Dès le début de l'été, Sud a été alerté par différents chefs d'équipe ou Directeurs d'Établissements (DE) qui s'inquiétaient de la mise en place prochaine d'un projet de refonte des établissements courrier 44/85. Coté Direction, aucune information envers les syndicats alors que tout le monde ne parlait que de ça dans les bureaux et les couloirs de la DOTC.

A l'origine, chaque centre courrier était un et unique. Puis nous avons connu la mise en place des 36 établissements avec les sites rattachés. Ce projet va bousculer la cartographie des établissements actuels pour ne plus en avoir que 25 : soit 23 + les 2 PPDC et la PIC. (Voir tableau page suivante).

De 35 DE (Beaulieu déjà rattaché à Bretagne) il n'y en aura plus que **25** ! La finalité de ce tour de passe-passe ne nous a toujours pas été explicitée. Aucune économie substantielle ne sera faite non plus puisque La Poste met en place en même temps "25 référents RH" et "25 Responsables Distribution", classifié-ées IV.1 minimum. Plusieurs réflexions s'imposent :

La DOTC affirme: "tous les futurs établissements auront au moins 100 agents, il y aura un CHS.CT partout"... Soit sauf que le code du travail stipule que c'est le seuil de 50 salariés qui doit être retenu, l'argument ne tient pas la route. Nous verrons la décision finale avec l'inspection du travail qui est la

seule habilitée à trancher sur ce point.

L'éloignement géographique des sites rattachés du bureau principal posera problème. Un-e DE qui aura 5 ou 6 sites à piloter risque d'être aux abonnés absents alors qu'il est préférable d'avoir des relations avec le personnel autres qu'aux moment des réorganisations. Et puis, ces mêmes DE risquent rapidement de faire de la "réorganite aigue" vu les projets imposés par la Direction. Vous lirez plus bas la déclaration Sud et l'alerte que nous donnons au DOTC sur la situation des agents, en priorité rouleurs-ses, qui, travaillant sur 2 sites, devraient avoir le choix de l'établissement dans lequel ils travailleront au 1<sup>er</sup> janvier : par ex, les rouleurs de Legé rattachés à Montaigu, qui roulent à Machecoul rattaché à Challans ou ceux de St Mars la Jaille qui préféreraient Ancenis à Châteaubriant... A cette question, aucune réponse de la Direction, c'est dire l'intérêt qu'elle porte aux agents.

Alors que les ambiances au boulot se dégradent, que la fatigue et le ras le bol s'installent, qu'on nous bassine sur "l'adaptation aux trafics et autres évolutions économiques si on ne veut pas ressembler à la Hollande des blouses grises qui fait travailler des gosses de 12 ans après l'école !!!" (Des ringards aujourd'hui en fait, après avoir été l'Exemple à suivre avec ses 85% de mécanisation il y a quelques années). Propos tenus lors de l'extraordinaire communication faite en ETC dans tous les bureaux par les cadres de la Direction fin août début septembre !!! La Poste ferait bien de s'occuper très sérieusement de la santé de ses agents et d'arrêter de nous faire croire que tout va mal financièrement. Les bénéfiques sont au rendez vous, La Poste se prépare à mettre sur le marché ses parts de gâteaux à la bourse des charognards.

Ce projet Territorial nous inquiète : Alors que dans les bureaux, les agents nous disent déjà qu'ils et elles ne voient jamais ou presque leurs DE, éloigner les cadres de leurs responsabilités ne résorbera en rien le manque de proximité. De nombreuses questions restent sans réponse et la DOTC se contente de dire " ce projet soulève des inquiétudes mais c'est normal,

*tout changement crée de l'inquiétude..."* Ben nous voilà bien barré avec ce genre d'analyse, tout va bien il y a un pilote dans le bateau mais il est borgne...

La formation doit être prioritaire pour tous les DE et pas seulement en terme de management. Les compétences à acquérir pour la mise en place des CHSCT et les responsabilités qui en découleront justifient que la DOTC arrête de jouer avec ses cadres comme avec un jeu de cartes. Les Risques Psycho-sociaux concernent tout le monde. Un DE qui va bien, c'est son encadrement qui va bien et donc c'est aussi tous les agents qui vivent mieux. Le contraire et c'est la porte ouverte au grand n'importe quoi. Cela arrive déjà hélas dans certains bureaux et Sud fera tout pour dénoncer tout dérapage ou dysfonctionnement.

Sud, seul, ayant pris soin d'écrire une déclaration préalable, la réunion débuta par la lecture de celle-ci. Le Directeur précisa d'entrée *"vous n'aurez pas toutes les réponses à vos questions immédiatement"*, indiquant pour autant que *"d'autres réunions étaient possibles"*. Vu l'ampleur du projet, nous prenons acte de cette annonce et avons demandé qu'une réunion de "négociations" se tienne rapidement avec tous les syndicats. Toujours aucune nouvelle aujourd'hui !!!

Ce projet est d'après la direction *une décision locale, qui ne se fait pas dans un cadre national où nous serions département pilote*, nous affirmant même *qu'ils auraient pu aller beaucoup plus loin dans la diminution du nombre d'établissements, que d'autres DOTC l'on fait !* Le but étant *"d'avoir un encadrement plus efficace, de vrais experts distri et RH"*. A noter que *les Directeurs auront un avis prépondérant sur le choix de leurs adjoints*. Ça promet des jours heureux...

Des inquiétudes sur le mode de recrutement, sur l'avenir de ceux qui ne seront pas "choisi-es" : pour la DOTC, *pas de problème, tout le monde sera casé*. Idem pour les groupements, sur l'avenir des APC, RSO et assistantes pour qui les postes sont tous supprimés. Quelles mesures de reclassement ou volet indemnitaire ? Sur ce point, la DOTC ne semble pas complètement calée. La responsable RH va regarder, nous en saurons plus à la prochaine audience...

**Sur l'incohérence géographique dans certains rattachements d'établissements :** La DOTC reconnaît quelques problèmes, mais indique *qu'il est impossible de changer sans impacter l'ensemble du projet*.

**Incidence du projet sur les personnels :** *Les agents ne*

*seront pas touchés par ce projet puisqu'ils resteront affectés dans leurs établissements !!!* C'est avouer qu'ils n'ont pas mesuré toutes les conséquences : sur la question des rouleurs, aucune réponse...

**Conclusion :** Une DOTC qui se veut rassurante, confirmant le choix d'aller vers moins d'établissements, concédant une légère ouverture sur d'éventuelles négociations sur l'accompagnement de cette réorganisation. A ce sujet, petit message aux cadres concerné-es, n'hésitez plus à nous contacter!

### **Déclaration Préalable SUDPTT44/85 à la CDSP du 6 septembre 2011**

Monsieur le Directeur Territorial Loire Atlantique Vendée

Nous sommes convoqués ce jour à une CDSP consacrée au "projet territorial" nous annonçant que le nombre d'établissements courrier passerait à 25 dans la DOTC 44/85 au 1<sup>er</sup> janvier 2012.

D'ores et déjà, nous constatons que le dialogue social consiste à La Poste a ce que La Direction décide seule de la structuration du courrier et se borne à en informer les syndicats dans les audiences avec, ou pas, la possibilité de donner notre avis sur l'accompagnement social quand il existe. Certes, il est de la responsabilité de la Direction de trancher sur l'organisation du travail, mais pour Sud, nous constatons que ce projet comporte des incohérences géographiques dans les rattachements de sites sur les établissements principaux avec pour conséquences, de nombreuses interrogations que les agents nous soumettent sans qu'aucune information ne nous ait été jusque là transmise. Dans le cadre du dialogue social de ce projet, des bilatérales sont elles prévues ? Quelles consultations et présentations en CHS.CT ou Comité Technique Paritaire DOTC sont prévues ?

Nous constatons aussi que ce "projet territorial" n'a pas été présenté aux organisations syndicales au niveau national, ni CCHS-CT, ni CTP nationalement. Nous nous étonnons que la DOTC Loire Atlantique/Vendée s'engage dans une restructuration aussi importante. Plusieurs questions se posent :

- Sommes-nous département pilote ?
- S'agit-il d'une initiative isolée de votre part ?
- Devons nous en conclure que ce n'est là qu'une déclinaison supplémentaire au projet "Etablissement" de 2006 et, dans ce cas, qu'une restructuration supplémentaire est à

attendre ou à craindre pour tous les personnels du courrier dès que celle-ci sera appliquée ?

Quoi qu'il en soit, cette restructuration ne servira qu'à déstabiliser un peu plus tous les personnels de La Poste Loire Atlantique Vendée et ne servira surtout pas à recréer du lien entre futurs-es Directeurs-trices d'établissements et les personnels dans les bureaux, les distances seront encore accrues entre le site principal et les sites rattachés, ce que Sud ne peut cautionner à l'heure où les ambiances de travail dégradées et la non reconnaissance des métiers de la distribution sont vécues par les agents.

#### **Autres questions sur les conséquences pour les personnels des bureaux :**

Quid de leurs situations administratives : Modification ou non des contrats de travail par la signature d'Avenants ?

Quels dispositifs avez-vous prévu en rapport avec le choix des affectations ? Un agent pourra-t-il postuler sur l'établissement le plus adapté à sa situation géographique ? Cette question étant particulièrement sensible pour les agents rouleurs, Sud vous demande de laisser le choix à un "rouleur Multi-sites" de se positionner sur tel ou tel établissement quand son établissement actuel disparaît dans le cadre de ce projet.

Quelle négociation et quel accompagnement social pour les cadres ? Sud revendique aussi une réelle négociation sur cette question. En effet, nous sommes étonnés que l'appel à candidature "*Intra DOTC pour le comblement de 25 postes de Directeur d'Etablissement-Groupe A*", soit à échéance le 9 septembre alors que pour le moment, votre Direction n'a fourni, ni aux organisations syndicales représentatives, ni aux éventuels-candidats-tes, l'organigramme détaillé des établissements ! Et surtout, que deviennent les "recalé-ées", quelles garanties de retrouver un poste et quels dispositifs de reclassement ?

#### **Quelques commentaires tout de même sur le document fourni sur le paragraphe "*Enjeux et Opportunités*"**

Sur la *montée en compétence* : Sud ne voit pas l'avenir de la même manière que vous l'écrivez : en effet, si les futurs "Référénts RH

(25) et responsables Distribution (25)" vont offrir quelques 50 postes de cadres A dans ces futurs établissements en supplément des 25 postes de Directeurs d'Etablissements, les DE actuels recalés demain ne seront certainement pas des référents "animés" et terriblement enthousiastes, et cela se comprendra...D'ailleurs, prétendre que cela *leur permettra de prendre un poste en numéro 2* nous semble être une maladresse outrageante à leur égard.

Sur la ligne "*Faciliter le pilotage par les DGC : équipe resserrée*", alors là c'est un exercice d'écriture démagogique quand on sait que chaque groupement ne comptera plus qu'un Directeur et que vous supprimez au passage tous les postes d'APC, RSO et assistantes de Direction de ces groupements. Sud vous demande là aussi de laisser à ces agents la possibilité de se reclasser dans de bonnes conditions.

Et pour ce qui est de "*Faciliter le déploiement des projets du fait du nombre réduits d'établissements*", nous sommes à Sud très surpris d'une telle affirmation. Alors que chaque centre courrier est réorganisé environ tous les 18 mois, on ne voit pas comment un Directeur de ces futurs établissements là, aura le temps réel d'appliquer un vrai dialogue social de proximité avec des projets à mener perpétuellement et des instances et obligations légales à venir qui compliqueront aisément la tâche !

Justement, pour ce qui concerne *la mise en place des CHS.CT au niveau local*, Sud vous rappelle que le code du travail préconisant un CHS.CT dans chaque entité de travail à partir de 50 salarié-es, il est pour nous capital que les 4 futurs établissements que sont Aizenay, Blain, Châteaubriant et Nantes Rollin, notifiés comme étant égaux ou juste en dessous de la barre des 100 agents, soient aussi couverts par un futur CHS.CT local.

Autres points :

**Le 18 octobre 2011** auront lieu à La Poste les élections CAP/CCP/CT et ce "projet territorial" de restructuration des établissements aura des conséquences sur la représentativité des syndicats pour les futurs CHS-CT. En conséquence, Sud revendique un dépouillement sur chaque établissement.

**Contrat de Professionnalisation** : Sud a été informé que chaque "Apprenti-e", pour celles et ceux qui ont déjà travaillé à La Poste, a du signer une renonciation d'ancienneté. Sud s'inquiète du caractère abusif de cette démarche qui consiste à faire signer officiellement cette "renonciation aux droits d'ancienneté". La très grande majorité des "Apprenti-es" ayant eu de multiples contrats en CDD, nous comprenons que ce stratagème vous permette de régulariser quelques situations « à risque ». Pour autant, nous savons, comme vous, Monsieur le Directeur, que ces 38 agents diplômé-es ne sont que l'arbre qui cache la forêt où vous cachez de trop nombreux CDD. Pour mémoire, 284 agents en CDD avaient postulé, c'est dire aussi

le manque de personnel pérenne récurrent dans notre DOTC.

A ce sujet, quels sont vos projets en matière de recrutement de personnels pour combler les carences en personnel dans les centres courrier ? Contrats de professionnalisation (nombre de classes, de contrats et à quelles échéances), mutations entrantes, CDisation ? Nous nous réservons le droit d'ester en justice pour faire valoir les droits des agents concerné-es. Dans l'immédiat, nous vous engageons, Monsieur le Directeur, à envoyer un courrier à chaque agent lui spécifiant qu'il garde tous ses droits à l'ancienneté pour toutes les durées de contrats effectués.

SITE PRINCIPAL	SITE RATTACHES	SITES ENLEVES
Fontenay le Comte	Saint Hermine (ex Luçon) + La Chataigneraie (ex Chantonay)	
Chantonay	Pouzauges, Mouilleron Saint Florent des Bois (ex PPDC La Roche/Yon)	La Chataigneraie > de Chantonay à Fontenay
PPDC La Roche/Yon	Nieul le Dolent, Belleville, UD et UP	Saint Florent des Bois > de Luçon à Fontenay
Les Herbiers	Les Essarts, Mortagne sur Sèvre, St Fulgent	
Luçon	Mareuil, L'aiguillon, La Tranche, Moutiers (ex Talmont)	St Hermine > de Luçon à Fontenay
Les Sables d'Olonne	Talmont	Tous les rattachés de Talmont > Luçon
Saint Gilles Croix de Vie	St Jean de Monts, Noirmoutier, St Hilaire	
Challans	Machecoul sans rattachés, Yeu, Beauvoir	Rattachés de Machecoul > repartis entre Pt St Martin et Montaigu
Montaigu	Legé (ex Machecoul) + Montbert (ex Pont St Martin)	
Pt St Martin	Bouguenais, Bouaye, Le Pellerin, Port St Père, Ste Pazanne ( ex Machecoul) St Philbert de Grandlieu	Montbert > de Pont St Martin à Montaigu
Rezé	Vertou, St Sébastien sur Loire	La Haie Fouassière > de Vertou à Mouzillon
Mouzillon	La haie Fouassière (ex Vertou) St Julien de Concelles	
St Herblain	Couëron, Sautron, Orvault	St Etienne de Montluc > de Couëron à Savenay
Savenay	Pontchâteau St Etienne de Montluc (ex Couëron)	
Carquefou	La Chapelle, St Luce	
Ancenis	Nort sur Erdre	St Marc la Jaille > de Ancenis à Châteaubriant Riaillé > de Nort sur Erdre à Châteaubriant
Châteaubriant	Moisdon, Derval, St Marc (ex Ancenis), Riaillé (ex Nort sur Erdre)	
Guérande	La Baule, Batz, Le Croisic, Herbignac	Pornichet > de La Baule à St Nazaire
St Nazaire	St Joachim, Montoir, UP UD Pornichet (ex La Baule)	
Nantes Bretagne, Eraudière, St Brévin, Nantes Rollin, Blain, Aizenay, PIC Nantes : Aucun changement !		